

# Syndicats mixtes à vocation sportive et éducative



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/1/19

## Syndicats mixtes à vocation sportive et éducative

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population statistique en 2016	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat mixte de la halle des sports du Perche de <b>Mondoubleau</b>	1975	- Fonctionnement d'une halle des sports	7 699	2	1	➤ <i>Baillou, Beauchêne, Choue, Mondoubleau, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye, Souday, Le Temple substituées par la Communauté de communes des Collines du Perche (2007) - Arville, Cormenon et le Plessis-Dorin suite à leur adhésion à la Communauté de communes des Collines du Perche (2009)</i>	
02	Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d' <b>Oucques</b> (syndicat à la carte)	1981	- Acquisition et aménagement de terrains - Acquisition et aménagement de bâtiments existants ou constructions neuves - Assurer le fonctionnement de tous les services liés à l'activité scolaire : - les écoles maternelles et élémentaires - la bibliothèque scolaire B.C.D. - la restauration scolaire, les transports, la garderie péri-scolaire	2 990	7	1	➤ <i>Baigneaux, Beauvilliers, Boisseau, Conan, Epiais, Oucques, Rhodon, Sainte-Gemmes, Villeneuve-Frouville substituées par la Communauté de communes Beauce et Forêt (2007) devenue Communauté de communes Beauce Val de Loire (2016) pour la compétence éducative</i>	



1.2- Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) carte 5